

DOCUMENT DE PRESENTATION DU REFERENTIEL PROTECTION DES CAPTAGES

Version 1



Table des matières

AAC, ZPAAC, captages d'eau potable ?	2
Fonctionnement des référentiels depuis début 2025.....	4
AAC	4
ZPAAC	5
Liens utiles.....	5

AAC, ZPAAC, captages d'eau potable ?

Dans le domaine de la protection des captages d'eau potable, plusieurs zonages réglementaires ou non peuvent s'imbriquer. En France, ces captages sont décrits par différents organismes, ce qui peut entraîner une certaine confusion chez les utilisateurs de ces données.

Le présent document a pour objectif de clarifier les différents référentiels Sandre que l'on peut retrouver autour de cette thématique et ainsi, de faciliter l'implémentation et l'utilisation des référentiels AAC et ZPAAC.

L'illustration ci-dessous (figure 1) nous montre les différents types de zonages que l'on peut retrouver autour d'un captage. Les zonages non traités dans ce document sont les PPI, PPR, PPE, qui sont sous la responsabilité du Ministère de la santé, et plus localement, des Agences régionales de Santé (ARS). Les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) et les Zones de protection des Aires d'Alimentation de Captage (ZPAAC), sont régies par le code de l'environnement et leur gestion est assurée par les instances environnementales françaises : le Ministère en charge de l'environnement et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Protection des captages d'eau : comment ça marche ?

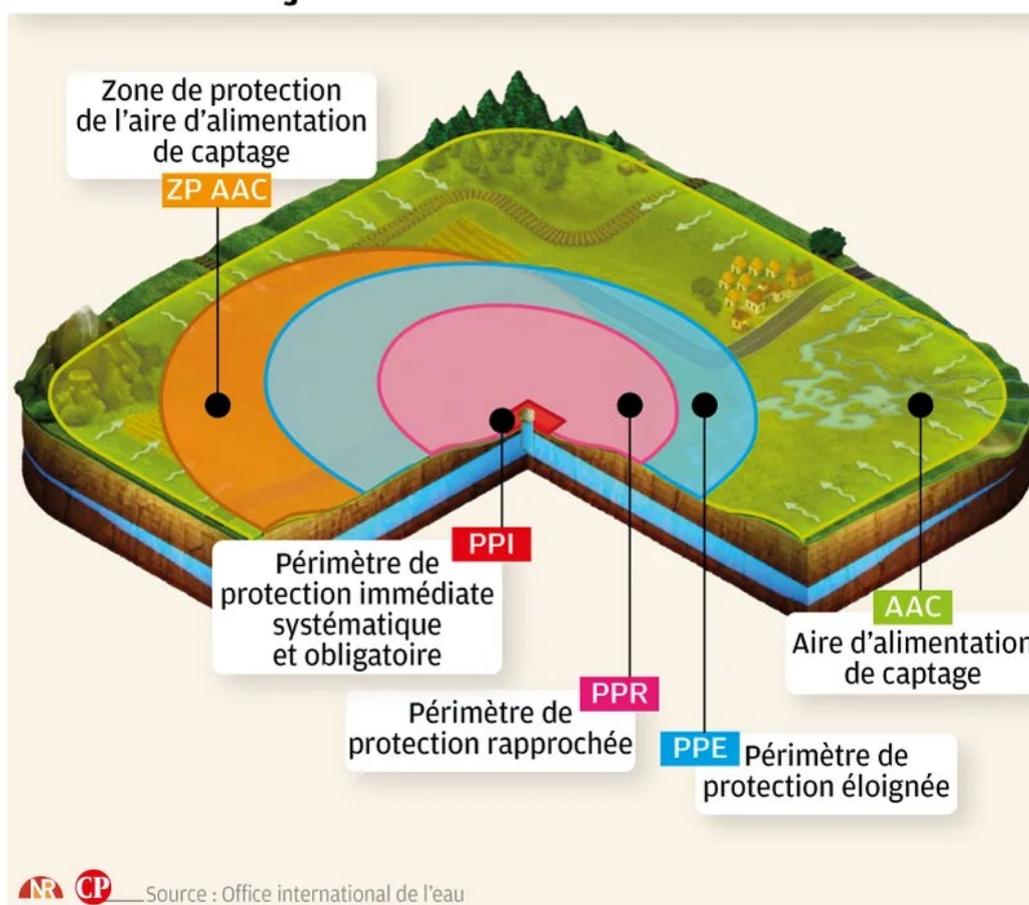


Figure 1 : les différents zonages de protection des captages AEP

Historiquement, il y a eu certaines confusions entre les AAC et les ZPAAC. L'objet prélèvement en eau potable est également difficile à identifier, car la gestion de ce dernier n'est pas la même pour chaque bassin. Les concepts doivent donc être clarifiés pour éviter toute confusion entre les deux types de données.

Les définitions et les mises à jour de concept qui sont présentées ci-dessous, ont été travaillées avec un groupe de travail rassemblant notamment des Agences de l'eau, des DDT, des DREAL, l'OFB et le Sandre.

L'Aire d'Alimentation du Captage (AAC)

Elle est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltre ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. L'AAC peut concerner plusieurs points de prélèvement (PTP), mais elle est liée à une seule Circonscription administrative de bassin. La Circonscription de bassin sera celle de la commune du PTP référent, associé à l'AAC.

La Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage (ZPAAC)

La délimitation d'une zone de protection vise à protéger tout ou partie de l'aire d'alimentation du captage. La ZPAAC est identifiée dans le cadre de la définition des programmes d'action sur les AAC. Il s'agit d'un processus optionnel pouvant aboutir à l'identification d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE). Le texte réglementaire fondateur de la ZPAAC est l'arrêté départemental de délimitation de la ZPAAC. Elle est la zone sur laquelle se concentreront les actions 'agricoles' pour la restauration de la qualité de l'eau brute prélevée au captage d'eau potable.

Le poids réglementaire était porté principalement par la ZPAAC, les AAC n'étaient pas sujettes à un arrêté. Désormais, ces dernières peuvent également être encadrées par un arrêté préfectoral.

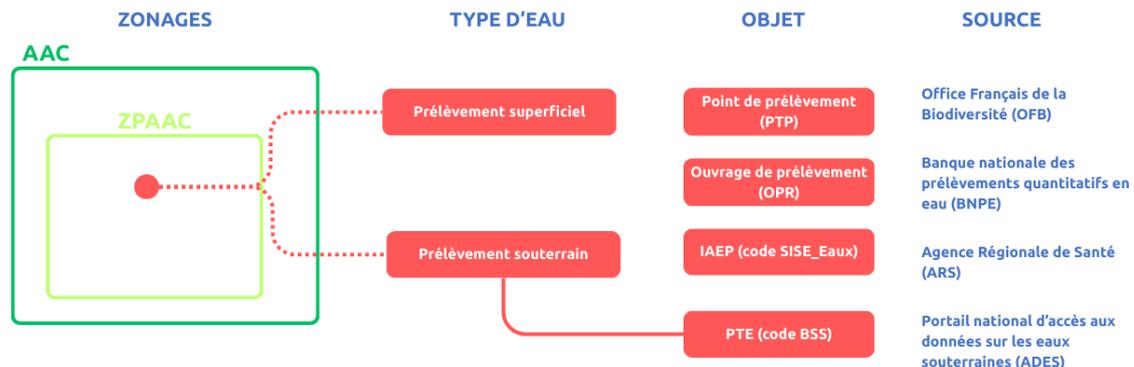
En parallèle du groupe de travail protection des captages, un groupe de travail s'est également penché sur le référentiel des prélèvements d'eau (PRL).

Suite au constat, qu'il était difficile pour les producteurs de données, de relier le concept d'AAC à celui d'OPR, un choix de changement de l'objet prélèvement a été effectué. Un OPR est un objet conceptuel principalement utilisé dans le calcul des redevances, alors que les PTP, sont des points physiques, et donc plus pertinents dans la thématique de la protection des captages.

Une AAC devra désormais être reliée à un ou plusieurs Points de Prélèvements (PTP), qui portera des informations comme : la typologie du point (sensible, prioritaire...)

Pour plus de précisions, voici ci-dessous un schéma détaillant les différents objets de prélèvement quantitatifs, pouvant être associés aux AAC et aux ZPAAC. Un travail de croisement entre ces différents codes est actuellement en cours.

Lien entre les zonages de protection des captages et les objets de prélèvement en eau potable



Fonctionnement des référentiels depuis début 2025

AAC

La gestion du réseau d'acteurs et des données AAC était auparavant assurée par le site aires-captages.fr, fermé en janvier 2025. Depuis, le Sandre a repris une partie de cette mission et assure désormais la collecte et la diffusion des données de référence. Contrairement à aires-captages.fr, le référentiel du Sandre ne propose toutefois pas de données « métiers » associées aux AAC, comme les croisements avec les SAU ou la mise à disposition de documents d'études.

Une table de croisement de données sera néanmoins disponible après les travaux sur le référentiel PRL, il s'agit de faire des liens entre le référentiel AAC et le référentiel PRL (OPR, PTE, PTP...)

Pour collecter et mettre à jour les données AAC, le Sandre propose deux méthodes différentes détaillées dans cette vidéo :

- **Pour les créations et mise à jour ponctuelles d'AAC**, les producteurs de données doivent passer par un formulaire présent aux adresses suivantes : [formulaire de création d'une AAC](#), [formulaire de mise à jour d'une AAC](#).
- **Pour les créations et mise à jour conséquentes d'AAC**, les producteurs peuvent faire un envoi en masse au ST Sandre (stsandre-refgeo@oieau.fr) en complétant la trame shapefile disponible [ici](#). Cette trame, suit le scénario d'échange en [version 4](#). Les attributs « Statut de l'AAC » et « Niveau de qualité de l'AAC » seront rajoutés à la diffusion par le ST Sandre.

L'ancienne gestion du site aires-captage.fr, permettait aux producteurs de données de saisir des AAC pas encore validées par un référent. Pour essayer de conserver au mieux cette possibilité, tout en respectant les exigences d'un référentiel du SIE, le groupe de travail a décidé d'ajouter un champ qui décrit les différents niveaux de qualité des données AAC. Les différentes valeurs sont listées dans la nomenclature n°[1010](#) :

- **Niveau 1** : le périmètre a été contrôlé au niveau géomatique et attributaire par le ST Sandre.

- **Niveau 2** : Le périmètre est validé par un référent (organisme représentant de l'Etat) et a été contrôlé au niveau géographique et attributaire par le ST Sandre.

Une fois les données collectées par le ST Sandre, elles sont contrôlées, un rapport de ces vérifications est disponible [ici](#). Après cette validation, la diffusion se fait sur le site et sur [l'atlas catalogue du Sandre](#).

ZPAAC

Le référentiel ZPAAC n'a pas encore de jeu de données de référence.

Liens utiles

[Dictionnaire de données Protection des captages \(CAP\)](#)

[Scénario d'échanges géographiques des AAC](#)

[Scénario d'échanges géographiques des ZPAAC](#)

[Document d'administration du référentiel AAC](#)

[Vidéo tuto pour saisir les AAC](#)

[Centre de ressource Captages de l'OFB](#)

[Livre enrichi sur la protection des captages d'eau potable en France - Lutte contre les pollutions diffuses](#)

Rechercher une AAC sur le site Sandre :

Rechercher une donnée d'un jeu

Être informé(e) des évolutions (création, mise à jour, gel) des jeux de données par mail

Critères de recherche

Rechercher :

Code Sandre :

Jeu de données :

Statut : Tout Validé Gelé

Date de création :

Afficher les résultats de 1 à 10 sur les 10 réponses

Donnée	Code	Référentiel	Statut	Dates	Service proposé
AAC de CREUTZWALD	5000	Aire d'alimentation de captage	Validé		Voir la fiche
AAC de GONDONCOURT	5001	Aire d'alimentation de captage	Validé		Voir la fiche
AAC de GIVONNE (1)	5002	Aire d'alimentation de captage	Validé		Voir la fiche
AAC de GRISICOURT	5003	Aire d'alimentation de captage	Validé		Voir la fiche
AAC de HUTTENHEIM	5004	Aire d'alimentation de captage	Validé		Voir la fiche

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

AAC de CREUTZWALD

Code Sandre : 5000
Statut : Validé

Proposer une modification

ré télécharger :

Noter cette fiche : ★★★★★ Partager : Signaler une anomalie

Informations Téléchargements Méta-données

Commentaires sur l'aac : Origine du périmètre : Agence de l'eau Rhin-Meuse

Numéro de la circonscription de bassin : 02

Nom de la circonscription de bassin : RHIN-MEUSE

NivQualite : 2

ArreteDelimitationAAC : false